

Message du Comité d'agglomération
au Conseil d'agglomération

**Message en vue de l'adoption
du budget 2015
de l'Agglomération de Fribourg**

Sommaire

I. Généralités	1
<i>Salaires et retenues sociales</i>	1
II. Budget de fonctionnement 2015 : commentaires	1
0. Administration.....	1
010. Conseil d'agglomération.....	1
011. Comité d'agglomération.....	1
020. Administration générale.....	2
3. Culture.....	2
6. Mobilité.....	3
a) Administration du domaine de la mobilité.....	3
b) Coûts d'exploitation des transports publics.....	4
7. Aménagement.....	5
8. Economie.....	6
830. Promotion touristique.....	6
840. Promotion économique.....	6
9. Finances.....	7
991. Participation des communes membres.....	7
III. Budget d'investissement 2015 : commentaires.....	8
<i>Généralités</i>	8
6. Mobilité.....	10
7. Aménagement.....	10
IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération	11

Annexes

- Annexe 1 : Budget 2015 de l'Agglomération (budget de fonctionnement et budget d'investissement)
- Annexe 2 : Tableau récapitulatif des coûts par domaine et par commune
- Annexe 3 : Dépenses d'investissement effectives prévues en 2015
- Annexe 4 : Information relative aux objets du budget d'investissement 2015 qui feront l'objet d'un message en 2015
- Annexe 5 : Projet d'arrêté sur le budget de fonctionnement 2015
- Annexe 6 : Projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2015 / partie mobilité
- Annexe 7 : Projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2015 / partie aménagement

25 - 2011-2016 : Message en vue de l'adoption du budget 2015 de l'Agglomération de Fribourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération,

I. Généralités

Le Comité vous soumet le budget de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2015. Le présent message et ses annexes ont été validés par le Comité le 4 septembre 2014 et transmis pour examen à la Commission financière du Conseil d'agglomération.

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération se présente comme suit :

Total des charges : CHF 28'198'200

Total des produits : CHF 28'198'200

Ce budget donne lieu à une augmentation de CHF 1'258'000.

Salaires et retenues sociales

La projection des salaires à verser aux collaborateurs de l'Agglomération se base par défaut sur l'hypothèse d'une progression de un échelon. Toutefois, il est à relever qu'une évaluation externe des postes de l'administration a conduit en 2014 à la reclassification de certains collaborateurs.

II. Budget de fonctionnement 2015 : commentaires

0. Administration

Le total des charges s'élève à CHF 1'059'100 pour des produits escomptés de CHF 64'300. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 994'800, augmentant de CHF 65'300 par rapport au budget 2014.

010. Conseil d'agglomération

010.300.00 / 010.300.10 / 010.300.20 / 010.300.30

Le nombre de séances de l'organe législatif a été estimé comme suit :

- 4 séances du Conseil d'agglomération,
- 6 séances de la Commission financière,
- 8 séances de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement,
- 5 séances du Bureau du Conseil.

010.310.20

Les frais de publication sont amenés à augmenter en 2015 en raison de la procédure de consultation publique à laquelle sera soumis le projet d'agglomération de troisième génération (PA3) respectivement le plan directeur régional.

011. Comité d'agglomération

011.300.00

Ce montant inclut les jetons de présence et les vacations des membres du Comité. Il se base sur un volume de travail et un nombre de séances planifiées pour 2015 particulièrement élevés en raison du PA3.

011.317.00

Un montant plus important en matière de frais de délégation et de réception est budgété en raison de séances extraordinaires prévues pour le PA3.

020. Administration générale

020.301.00

Au 1^{er} janvier 2015, la dotation en personnel administratif sera la suivante :

- un équivalent plein temps pour le poste de direction administrative,
- deux équivalents plein temps pour le secrétariat administratif,
- un équivalent plein temps pour les finances et la gestion administrative des ressources humaines.

020.310.21

Le montant budgété en matière de frais d'annonces est fondé sur l'anticipation d'une relative stabilisation en matière de ressources humaines.

020.311.00

Le montant prévu pour le matériel de bureau se fonde sur les constats empiriques des années précédentes ainsi que sur l'apparition de besoins nouveaux en matière de licences logicielles.

020.311.01

Le montant budgété en matière d'équipements et de mobilier de bureau s'explique par la nécessité pour l'Agglomération d'acquérir un nouveau serveur. Ce remplacement suit les recommandations communément émises dans la branche en matière de renouvellement de tels équipements.

020.315.00

Le montant prévu pour l'entretien des équipements et du mobilier de bureau tient compte des constats empiriques d'exercices passés ainsi que des dépenses effectives de l'exercice en cours.

020.318.10

Compte tenu du PA3 et du recul dont dispose l'Agglomération, des frais administratifs accrus sont à prévoir pour 2015, principalement en matière de frais d'envois et d'impression.

020.318.20

Dans le cadre du PA3, un examen préalable ainsi qu'un examen final donneront lieu à des émoluments qu'il convient d'estimer chacun à CHF 3'000.

020.318.60

Une augmentation du montant prévu en traductions ressort de dépenses anticipées en lien avec le PA3 et de la refonte du site web de l'Agglomération.

020.318.90

L'augmentation de cette rubrique se fonde sur les constats empiriques des exercices précédents.

020.390.00

L'amortissement des investissements se rapportant à l'administration générale fait l'objet d'une imputation interne. Le montant budgété porte sur des acquisitions passées en mobilier et équipements.

3. Culture

Le total des charges de la culture s'élève à CHF 2'235'300 pour des produits se montant à CHF 23'700. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 2'211'600, représentant une augmentation de CHF 124'500 par rapport au budget 2014.

300.300.00

Outre un nombre de séances de la Commission culturelle estimé à dix, un montant supplémentaire est considéré pour le travail prévu dans le cadre de la négociation des subventions pluriannuelles 2016-2018.

300.301.00

Le montant porté à cette rubrique tient compte d'une réorganisation des postes du dicastère des promotions intervenue en septembre 2013, aboutissant à une augmentation à un équivalent plein temps du taux d'activité attribuable à la culture. Ce changement s'est accompagné d'une diminution équivalente pour la promotion économique. D'autre part, le poste concerné fait l'objet d'une reclassification.

300.317.00

Outre les défraiements et autres frais courants de réception, ce montant tient compte notamment des dépenses liées à l'organisation d'une rencontre avec les acteurs culturels. Par ailleurs, la renégociation des subventions pluriannuelles engendrera en 2015 des frais supplémentaires.

300.318.00

Une augmentation de cette rubrique est liée aux coûts de traduction de contenus à préparer pour le nouveau site web de l'Agglomération ainsi qu'aux coûts liés à l'élaboration du PA3.

300.365.10 / 300.365.20 / 300.365.50

Le Comité rappelle que cette augmentation est conforme aux orientations qu'il proposait lors de la discussion sur le budget 2013 et qui ont été acceptées par le Conseil. Il était question d'adopter la politique de financement en vigueur pour Coriolis Promotion, qui consistait à appliquer un montant de CHF 25/habitant à la détermination des subventions culturelles. Le Comité informait qu'il en découlait un rattrapage du budget de la promotion culturelle de CHF 120'000 sur une période de trois ans.

	Budget 2015	Budget 2014	Evolution
Subventions pluriannuelles	CHF 1'500'000	CHF 1'424'000	<i>CHF 76'000</i>
Subventions annuelles et extraordinaires	CHF 520'000	CHF 476'000	<i>CHF 44'000</i>
TOTAL	CHF 2'020'000	CHF 1'900'000	CHF 120'000

Le Comité propose donc, au Conseil, l'adoption d'un montant total de CHF 2'020'000 pour le subventionnement des activités culturelles régionales. Ce montant se compose de CHF 1'500'000 de subventions pluriannuelles (300.365.10), et de CHF 520'000 de subventions annuelles et extraordinaires (300.365.20).

Au vu des incidences qu'ont les mesures d'économies de l'Etat sur les finances des communes, toute progression des subventions culturelles pourrait être suspendue à compter de 2016.

300.365.30 / 300.452.10

La prévision du montant des recettes en participations des communes non-membres à la culture repose sur l'hypothèse d'une continuité des contributions actuelles.

6. Mobilité

Le total des charges de la mobilité s'élève à CHF 23'115'900 pour des produits se montant à CHF 12'937'100. Il en découle un solde à charge des communes membres de CHF 10'178'800, représentant une augmentation de CHF 433'900 par rapport au budget 2014.

a) Administration du domaine de la mobilité

650.301.00

La dotation en personnel prévue dans cette rubrique est identique à ce que le Comité avait budgété pour 2014, soit deux postes à plein temps. Le premier (coordinateur des mesures du projet d'agglomération) a été pourvu au 1^{er} avril 2014.

Le deuxième poste (ingénieur en transport) est toujours vacant et donne lieu à un travail de recrutement qui se poursuit actuellement. A défaut d'engagement en cours d'exercice, le Comité se réserve la possibilité de dépasser le montant de la rubrique 650.318.10 pour des mandats externes et/ou l'engagement de stagiaires à la rubrique 650.301.10.

650.311.00

v. explication du compte 020.311.00

650.317.00

Le montant prévu de frais de réceptions et de délégations pour la mobilité fait l'objet d'une augmentation. En raison de l'élaboration du PA3, un budget supplémentaire devra être prévu. Cette remarque est également valable pour la rubrique correspondante du domaine de l'aménagement (790.317.00).

650.318.10

Une augmentation des frais d'études de la mobilité est indirectement liée au PA3. Le montant prévu doit permettre la sous-traitance de travaux courants que les collaborateurs du DAEM, entièrement sollicités pour le projet d'agglomération, ne seraient pas à même de prendre en charge (examen d'un PAL, d'un PAD, etc.). Cette remarque est également valable pour la rubrique miroir du domaine de l'aménagement (790.318.10).

650.318.90

Le montant porté à cette rubrique est une estimation globale, qui repose sur les constats empiriques de ce que coûtent en prestataires et en intervenants un ensemble de séances à prévoir en lien avec le PA3. Cette remarque est également valable pour la rubrique miroir du domaine de l'aménagement (790.318.90).

650.318.91

Le montant prévu augmente en 2015 en raison du développement des outils cartographiques (dont SITECOF) nécessaires à l'Agglomération et aux communes pour leurs différentes planifications (PDA, PAL, PAD, etc.). Cette remarque est également valable pour la rubrique miroir du domaine de l'aménagement (790.318.91).

650.390.00

L'amortissement des investissements se rapportant à la mobilité fait l'objet d'une imputation interne, rattachée aux frais d'études ainsi qu'aux participations de l'Agglomération à des projets d'infrastructures relevant de ce domaine, principalement en lien avec le PA2, respectivement le PDA.

650.390.10

La charge des intérêts se rapportant aux investissements liés à la mobilité fait l'objet d'une imputation interne. Elle se rattache à des emprunts conclus en vue du financement de projets de mobilité repris par l'Agglomération suite à dissolution de la CUTAF, à des participations de l'Agglomération dans des projets de mobilité ainsi qu'au financement de frais d'études de mobilité, principalement dans le cadre du PA2, respectivement du PDA.

650.461.20

Le Comité estime à CHF 40'000 l'aide financière versée par le canton pour des études de mobilité budgétées au titre du fonctionnement.

b) Coûts d'exploitation des transports publics

650.364.00

Le Comité relève que l'offre 2015 des tpf s'élève à un montant de CHF 22'200'000. Il précise d'autre part que ladite offre exclut la nouvelle ligne n°10 Bourguillon – La Faye qui représente un coût supplémentaire de CHF 1'649'000. Globalement, elle correspond aux prestations fournies en 2014, incluant une annualisation des prestations introduites en août 2014 ainsi que l'exclusion des lignes précédemment commandées pour le compte de communes non-membres.

650.364.05

Le Comité prévoit un montant de CHF 4'500 au titre de participation à la sous-couverture anticipée en 2014 par la société Moonliner sur sa ligne M-17. Pour rappel, cette prestation porte sur des courses de nuit entre Berne et Fribourg, les nuits de vendredi à samedi, respectivement de samedi à dimanche. Initialement incluse dans l'offre des tpf, l'exploitation de cette ligne est assurée, depuis 2010, par la société précitée avec qui l'Agglomération a conclu une convention.

650.452.10

Le Comité rappelle que, dès 2015, l'Agglomération renonce à commander des prestations de transport public pour le compte des communes non-membres.

650.461.10

Le Comité rappelle qu'une modification des dispositions de la loi sur les transports, adoptée par le Grand Conseil le 8 octobre 2013 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, aboutit à la diminution de 60% à 57.5% du taux légal du subventionnement cantonal.

Il rappelle que le mécanisme de subventionnement cantonal en la matière donne lieu à un double plafonnement. Celui-ci est, d'une part, déterminé par le montant retenu au budget de l'Etat, d'autre part, par le taux de couverture réel des lignes, en application de l'article 13 du Règlement d'exécution de la loi sur les transports. Il est à relever qu'un avis de droit a été mandaté concernant l'application dudit règlement.

Sur la base de ce qui précède, le budget 2015 tient compte d'un subventionnement cantonal aux coûts d'exploitation des transports publics s'élevant à CHF 12'765'000, correspondant à 57.5% du montant porté au compte 650.364.00. Il en ressort un solde à la charge des communes de CHF 9'435'000.

650.465.00

Le Comité souligne qu'il renonce à budgéter un montant au titre de participations de tiers aux transports publics. En effet, le rapport du Conseil d'Etat sur le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 du 7 mai 2013 se réfère à l'introduction d'une taxe de parcage affectée au financement des transports publics dans les centres commerciaux. Il en ressort une incertitude quant aux perspectives, pour l'Agglomération, de percevoir à l'avenir une participation financière de centres commerciaux au titre de leur desserte en transports publics. Un groupe de travail ad hoc, dans lequel le Comité sollicite la participation d'un représentant technique de l'Agglomération, doit être constitué pour traiter des questions d'ordre juridique et technique inhérentes à l'introduction d'une telle taxe.

7. Aménagement

Le total des charges de l'aménagement s'élève à CHF 369'000, pour des produits se montant à CHF 16'000. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 353'000, représentant une augmentation de CHF 27'800 par rapport au budget 2014.

790.301.00

Le traitement du personnel de l'aménagement porte sur un équivalent plein temps. Il est à relever que le poste est actuellement pourvu à 60%. D'autre part, ce dernier a fait l'objet d'une reclassification dans le courant de 2014.

790.311.00

v. explication du compte 020.311.00

790.317.00

v. explication du compte 650.317.00

790.318.10

v. explication de la rubrique 650.318.10

790.318.90

v. explication de la rubrique 650.318.90

790.318.91

v. explication de la rubrique 650.318.91

790.390.00

L'amortissement des investissements fait l'objet d'une imputation interne rattachée aux frais d'études de l'aménagement, principalement entreprises dans le cadre du PA2, respectivement du PDA.

790.390.10

La charge d'intérêts, se rapportant aux investissements de l'aménagement, fait l'objet d'une imputation interne. Ce montant porte sur des emprunts conclus en vue du financement des frais d'études relevant de l'aménagement, principalement dans le cadre du PA2, respectivement du PDA.

8. Economie

830. Promotion touristique

830.365.01

La subvention annuelle requise pour l'exécution du contrat de prestations avec Fribourg Tourisme et Région s'élève à CHF 590'000.

840. Promotion économique

Le total des charges de la promotion économique s'élève à CHF 263'400, pour des produits se montant à CHF 35'400. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 228'000, représentant une diminution de CHF 47'900 par rapport au budget 2014.

840.301.00

Comme relevé pour le chapitre de la culture, un changement dans l'organisation du dicastère des promotions a, en septembre 2013, abouti à la réduction du taux d'activité de ce domaine. Cette diminution porte sur 0.5 équivalent plein temps correspondant au poste de collaborateur administratif jusqu'alors alloué à l'économie.

840.318.00

L'augmentation de cette rubrique est liée à des besoins inhérents à la traduction de contenus pour le nouveau site web de l'Agglomération.

840.318.10

Le montant prévu concerne des études économiques particulières qui pourraient être confiées à des bureaux externes ou à des instituts de formation (en particulier la HEG-FR).

840.318.20

Le montant prévu au titre d'actions de promotion économique porte sur l'organisation d'une manifestation ciblant les entreprises de la place ainsi que la participation de l'Agglomération à des projets particuliers.

840.318.90

Le montant budgété en matière de prestations de tiers porte sur des frais d'agence liés à la conception d'une nouvelle brochure de l'Agglomération spécifique à la promotion économique.

840.319.00

Un montant de CHF 22'500 est globalement prévu pour les cotisations à des associations. Il porte principalement sur l'affiliation de l'Agglomération à Région Capitale Suisse. Pour 2015, ce chiffre est calculé comme suit : l'Agglomération bénéficie de 14 voix, dont chacune est assortie d'une quote-part de CHF 1'470.60 donnant lieu à une cotisation totale de CHF 20'588.40.

840.461.10

Sur la base des données fournies par Innoreg, le Comité prévoit une stabilité des subventions en faveur de l'Agglomération, soit un total de CHF 13'800.

Ce montant comprend CHF 7'800 versés en vertu du soutien par l'Agglomération au développement de projets de Nouvelle Politique Régionale. Un montant de CHF 6'000 est d'autre part à percevoir en lien avec les informations sur les terrains disponibles que l'Agglomération communique régulièrement au canton.

9. Finances

991. Participation des communes membres

Sans tenir compte du financement des transports publics, la participation totale des communes membres au budget de fonctionnement 2015 de l'Agglomération se monte à CHF 5'134'300, correspondant à une hausse de CHF 342'400 en comparaison du budget 2014.

Les participations financières des communes membres sont détaillées dans l'annexe 2.

Le tableau qui suit présente une synthèse, ventilée par rubriques comptables, des charges, des produits (hors participation des communes membres) ainsi que de la sous-couverture qui en résulte :

	Charges (CHF)	Produits (CHF)	Sous-couverture à charge des communes membres (CHF)
0. Administration	1'059'100	64'300	994'800
300. Culture	2'235'300	23'700	2'211'600
650. Mobilité	23'115'900	12'937'100	10'178'800
790. Aménagement	369'000	16'000	353'000
8. Economie	853'400	35'400	818'000
9. Finances	565'500	547'900	17'600
TOTAL	28'198'200	13'624'400	14'573'800

Conformément aux Statuts de l'Agglomération, la participation financière de Düdingen aux coûts de fonctionnement est, du point de vue des promotions économique et touristique, influencée par sa participation financière à l'association de communes Region Sense. Ce financement est déduit des parts de la commune pour ces domaines et réparti entre l'ensemble des communes membres selon la clé agglo 2015. Or, ce mécanisme présente un impact sur la participation relative de chaque commune et a une influence sur la répartition, telle que définie à la base par la clé statutaire dite "agglo".

Les tableaux qui suivent font état des montants à la charge des communes pour la promotion touristique et pour la promotion économique :

<i>Promotion touristique</i>					<i>Promotion économique</i>				
<i>Communes</i>	<i>Clé agglo 2015</i>	<i>Montant CHF</i>	<i>Autre participation CHF</i>	<i>Total CHF</i>	<i>Communes</i>	<i>Clé agglo 2015</i>	<i>Montant CHF</i>	<i>Autre participation CHF</i>	<i>Total CHF</i>
Avry	2.36%	14'439		14'439	Avry	2.36%	6'082		6'082
Belfaux	3.66%	22'410		22'410	Belfaux	3.66%	9'440		9'440
Corminboeuf	2.74%	16'757		16'757	Corminboeuf	2.74%	7'059		7'059
Düdingen	9.59%	58'759	-22'512	36'247	Düdingen	9.59%	24'752	-30'016	-5'264
Fribourg	46.83%	286'849		286'849	Fribourg	46.83%	120'833		120'833
Givisiez	3.89%	23'828		23'828	Givisiez	3.89%	10'037		10'037
Granges-Paccot	3.74%	22'912		22'912	Granges-Paccot	3.74%	9'651		9'651
Marly	9.88%	60'521		60'521	Marly	9.88%	25'494		25'494
Matran	2.00%	12'270		12'270	Matran	2.00%	5'169		5'169
Villars-sur-Glâne	15.31%	93'768		93'768	Villars-sur-Glâne	15.31%	39'499		39'499
Total	100.00%	612'512		590'000	Total	100.00%	258'016		228'000

III. Budget d'investissement 2015 : commentaires

Généralités

Le Comité relève que, compte tenu d'une forte croissance des volumes d'investissements budgétés pour 2015, la présentation du budget d'investissement fait l'objet d'une adaptation. En comparaison des budgets précédents, le calcul des totalisations générales n'inclut plus les reports au bilan des dépenses et recettes d'investissement, mais se présente en termes de montants totaux de dépenses brutes, de recettes perçues et de dépenses nettes à charge de l'Agglomération.

Le Comité relève d'autre part que l'année 2015 marque le début de la phase de réalisation des mesures de priorité A du PA2. Cette considération occasionne un impact relativement important sur le budget d'investissement de l'Agglomération, celui-ci étant naturellement appelé à prendre du volume au fur et à mesure de la mise en œuvre de cet ambitieux projet. Le Comité souligne également une modification notable dans la procédure d'octroi de subventions par l'Agglomération. Jusqu'à-présent, l'octroi des subventions faisait l'objet d'une libération de crédit par le Conseil après réalisation de la mesure concernée. Or, afin de fournir aux communes des garanties supplémentaires pour la mise en œuvre de leurs projets, les crédits concernés seront désormais octroyés par le Conseil avant la réalisation des objets. A compter de la date de la décision d'octroi de la subvention, les communes disposent de quatre ans pour réaliser l'objet et présenter le décompte final au Comité. Sur la base de celui-ci et des coûts réels du projet, le Comité calculera et versera la subvention effective, jusqu'à concurrence du montant libéré par le Conseil dans sa décision d'octroi de subvention.

Un tel mode de fonctionnement donne lieu à la nécessité de prévoir plus précisément les mesures à subventionner dans le courant de l'année à venir. En effet, puisqu'une dépense d'investissement ne peut être décidée sans que le montant correspondant ne figure au budget d'investissement, doivent être inscrites au budget 2015 toutes les mesures pour lesquelles le Comité s'attend à recevoir des demandes de subvention de la part des communes en 2015. Dans les faits, les communes informent l'Agglomération sur les mesures qu'elles entendent exécuter l'année à venir (par exemple en 2014 pour le budget d'investissement 2015) afin que cette dernière puisse à son tour les inscrire dans son budget d'investissement et sa planification financière. Bien que l'absence de rubrique correspondante au budget d'investissement de l'Agglomération ne constitue pas un facteur de blocage absolu pour la réalisation d'un projet, puisqu'un préavis du Comité est tout de même délivré à la Commune et que la subvention n'est effectivement versée qu'à l'issue des

travaux sur réception du décompte final, elle peut néanmoins représenter un frein que le Comité cherche à éviter autant que possible.

Les montants figurant dans le projet d'agglomération, tel qu'adopté par le Conseil d'agglomération en sa séance du 26 janvier 2012, correspondent à des coûts de 2011 hors TVA. Afin de faciliter la compréhension et la lisibilité du présent message, les montants figurant dans les descriptifs des rubriques de l'annexe 4 qui concernent des mesures infrastructurelles du PA2 s'entendent également hors TVA et hors renchérissement. En revanche, dans le souci de procéder de manière homogène par rapport à la Confédération dans le calcul et le versement des subventions, le Comité considère qu'il y a lieu, dans le budget d'investissement à proprement parler, d'indexer ces montants au renchérissement prévu pour l'année 2015 et d'y additionner la TVA à un taux de 8%. Le Comité souligne également que les montants portés au budget concernent toujours la subvention brute versée par l'Agglomération, sans prise en compte du cofinancement fédéral lorsque celui-ci s'applique. Dans le cas standard d'une mesure cofinancée à 40% par la Confédération, le montant figurant au budget représente donc le 50% du coût total de la mesure (ce qui sera versé à la Commune), alors que la subvention effectivement à la charge de l'Agglomération ne sera au final que de 10%, le cofinancement fédéral venant en diminution de la part de l'Agglomération. A noter que lorsque le Canton est impliqué dans le financement d'une mesure, une partie du cofinancement fédéral lui revient, augmentant ainsi d'autant la subvention effectivement à la charge de l'Agglomération. Dans le cadre de la négociation prochaine d'une convention entre l'Etat et l'Agglomération portant sur la mise en œuvre des mesures du PA2, cette répartition de la subvention fédérale doit encore être finement déterminée en fonction des projets et des bases légales en vigueur.

Toutefois, dans les faits, le Comité prévoit de ne verser la subvention à la Commune qu'une fois l'entier du cofinancement fédéral prévu pour la mesure concernée reçu, afin de préserver les capacités financières de l'Agglomération, aussi bien en termes de liquidités que d'endettement. Or, la procédure prévue par la Confédération pour le versement de son cofinancement est la suivante. Sur la base des données fournies par les communes, le Canton envoie à la Confédération, chaque année en novembre, un récapitulatif de l'état d'avancement des mesures et les factures établies. Sur cette base, la Confédération détermine les acomptes à libérer pour chaque mesure et effectue le versement correspondant au Canton, en décembre. Le Canton retient alors sa part de subvention fédérale sur les mesures qu'il cofinance et reverse le solde à l'Agglomération, au plus tôt en janvier de l'année suivante. Pour que la totalité du cofinancement fédéral puisse être versée à cette échéance, il faut donc que la réalisation de la mesure soit terminée et que le décompte final soit établi et envoyé au Canton pour la mi-octobre au plus tard.

Sur cette base, le Comité s'attend à ce qu'aucun cofinancement fédéral ne soit perçu en 2015, et que par conséquent aucune subvention de l'Agglomération pour les mesures cofinancées par la Confédération ne soit versée en 2015. Ces versements interviendront en 2016 ou au cours des années suivantes, en fonction de la réception des fonds fédéraux par l'Agglomération. Le Comité insiste sur le fait que, bien que les subventions pour ce type de mesures ne soient pas versées en 2015, leur inscription au budget est tout de même nécessaire pour permettre au Conseil de décider formellement de l'octroi du crédit avant la réalisation de la mesure, comme le prévoit la nouvelle procédure de subventionnement. Pour les mesures non cofinancées par la Confédération en revanche, la subvention peut être versée dès réception du décompte final. En conséquence, parmi ces objets, seuls ceux dont le Comité prévoit de recevoir le décompte final en 2015 seront subventionnés, dans le courant de cet exercice. Ils représentent le total net des dépenses d'investissement et la base de calcul des incidences financières sur le budget de fonctionnement. Ces objets sont répertoriés à l'annexe 3.

6. Mobilité

Le total net des investissements budgétés pour la partie mobilité est évalué par le Comité à CHF 20'150'800 et se décompose comme suit :

	<i>montants (CHF)</i>
Projets votés	254'500
- Mesures hors-PA2	254'500
Projets devant faire l'objet d'un message	19'996'300
- Etudes (PA3)	355'000
- Mesures hors-PA2	1'380'000
	18'261'30
- Mesures PA2	0
Subventions reçues	-100'000
TOTAL	20'150'800

Le total des investissements pour lesquels une dépense effective est prévue pour le courant de l'exercice 2015 est, quant à lui, évalué à CHF 2'844'200. Ces objets sont détaillés dans l'annexe 3.

Les projets, devant ultérieurement faire l'objet d'un message, font l'objet d'explications données à titre informatif dans l'annexe 4.

6.1 Projets votés

650.522.10

Pour 2015, la participation financière de l'Agglomération à la construction de la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya (anciennement Fribourg St-Léonard) s'élève à CHF 220'000. Il est, en outre, tenu compte d'une dépense d'investissement supplémentaire de CHF 34'500 sous forme d'intérêts intercalaires. Suite à l'adaptation en 2012 de l'échéancier des acomptes pour ce projet, ce montant correspond théoriquement au solde final du projet.

Le Comité souligne cependant que cet objet donnera lieu à des surcoûts, nécessitant la libération ultérieure d'un crédit complémentaire pour cette mesure. Un crédit complémentaire est budgété pour cet objet à la section des projets devant faire l'objet d'un message. Le détail de ce surcoût est indiqué à l'annexe 4.

6.2 Recettes d'investissement

650.660.10

v. explications sous Généralités

650.661.04

Le Comité projette d'adresser au Service de la Mobilité une demande de subventionnement cantonal pour des projets de mobilité.

7. Aménagement

Le total net des dépenses d'investissement pour la partie aménagement est évalué par le Comité à CHF 896'300. Il se décompose comme suit :

	<i>montants (CHF)</i>
Projets devant faire l'objet d'un message	930'000
- Etudes	600'000
- Mesures PA2	330'000
Subventions reçues	-33'700
TOTAL	896'300

Les projets devant ultérieurement faire l'objet d'un message font l'objet d'explications fournies à titre informatif à l'annexe 4.

IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération

Le Comité d'agglomération propose, au Conseil, d'adopter le budget de fonctionnement ainsi que le budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg, pour l'exercice 2015, selon les projets d'arrêté annexés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, l'expression de nos sentiments distingués.

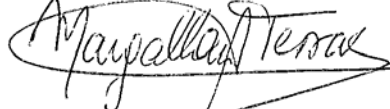
AU NOM DU COMITE D'AGGLOMERATION
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :



René Schneuwly

La Directrice :



Corinne Margalhan-Ferrat

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag 2015		Budget / Voranschlag 2014		Comptes / Rechnung 2013	
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
Récapitulation du budget de fonctionnement		Rekapitulation der Laufenden Rechnung							
Total Charges	Total Aufwand	28'198'200		26'940'200		25'699'107.62			
Total Produits	Total Ertrag		28'198'200		26'940'200		25'699'107.62		
Solde	Total	0	0	0	0			0.00	
0. ADMINISTRATION		VERWALTUNG							
Charges	Aufwand	1'059'100		993'600		962'555.97			
Produits	Ertrag		64'300		64'100		60'153.31		
Solde	Saldo		994'800		929'500		902'402.66		
3. CULTURE		KULTUR							
Charges	Aufwand	2'235'300		2'107'900		1'935'863.45			
Produits	Ertrag		23'700		20'800		65'566.70		
Solde	Saldo		2'211'600		2'087'100		1'870'296.75		
6. MOBILITE		MOBILITÄT							
Charges	Aufwand	23'115'900		22'172'200		21'436'767.73			
Produits	Ertrag		12'937'100		12'427'300		12'714'575.05		
Solde	Saldo		10'178'800		9'744'900		8'722'192.68		
7. AMÉNAGEMENT		RAUMORDNUNG							
Charges	Aufwand	369'000		340'200		248'862.03			
Produits	Ertrag		16'000		15'000		10'681.51		
Solde	Saldo		353'000		325'200		238'180.52		
8. ÉCONOMIE		VOLKSWIRTSCHAFT							
Charges	Aufwand	853'400		906'800		879'099.90			
Produits	Ertrag		35'400		40'900		55'443.40		
Solde	Saldo		818'000		865'900		823'656.50		
9. FINANCES		FINANZEN							
Charges	Aufwand	565'500		419'500		235'958.54			
Produits	Ertrag		15'121'700		14'372'100		12'792'687.65		
Solde	Saldo		-14'556'200		-13'952'600		-12'556'729.11		

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag 2015		Budget / Voranschlag 2014		Comptes / Rechnung 2013	
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
0.	ADMINISTRATION	VERWALTUNG							
	Total Charges	Total Aufwand		1'059'100		993'600		962'555.97	
	Total Produits	Total Ertrag			64'300		64'100		60'153.31
	Solde	Total			994'800		929'500		902'402.66
010.	Conseil d'agglomération, Commission financière	Agglomerationsrat, Finanzkommission							
010.300.00	Traitement et jetons du conseil d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsrates		12'100		12'100		5'800.00	
010.300.10	Jetons et frais de la commission financière	Sitzungsgelder und Auslagen der Finanzkommission		2'700		2'700		1'850.00	
010.300.20	Jetons et frais de la CAME	Sitzungsgelder und Auslagen der KRMU		4'400		3'300		1'000.00	
010.300.30	Jetons et frais du Bureau du Conseil	Sitzungsgelder und Auslagen des Ratsbüros		3'000		3'600		2'500.00	
010.310.20	Frais de publications	Veröffentlichungen		6'000		5'000		3'957.40	
010.317.00	Frais de réceptions et de délégations	Auslagen für Empfänge und Delegationen		2'500		2'500		727.95	
010.318.01	Honoraires de l'organe de révision	Honorar der Revisionsorgans		5'200		5'200		5'184.00	
010.318.90	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter		2'000		2'000		0.00	
	Total	Total		37'900	0	36'400	0	21'019.35	0.00
011.	Comité d'agglomération	Agglomerationsvorstand							
011.300.00	Traitement et jetons du comité d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsvorstands		95'000		95'000		78'523.75	
011.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.		17'000		17'100		10'429.08	
011.317.00	Frais de réceptions et de délégations	Auslagen für Empfänge und Delegationen		4'000		3'000		1'942.70	
	Total	Total		116'000	0	115'100	0	90'895.53	0.00

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag 2015		Budget / Voranschlag 2014		Comptes / Rechnung 2013	
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
020.	Administration générale	Allgemeine Verwaltung							
020.301.00	Traitement du personnel administratif	Besoldung des Verwaltungspersonals	446'100		442'400		426'625.21		
020.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familienzulagen/Arbeitgeber	3'600		3'600		3'600.00		
020.301.10	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal	0		0		0.00		
020.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	68'300		67'800		65'060.54		
020.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge	87'000		85'300		73'769.13		
020.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge	11'000		14'400		9'338.95		
020.309.00	Frais de formation	Ausbildungskosten	8'000		8'000		0.00		
020.310.00	Fournitures de bureau	Bürobedarf	9'000		9'000		5'836.05		
020.310.21	Frais d'annonces	Anzeigen	6'000		10'000		3'780.30		
020.311.00	Matériel de bureau	Büromaterial	12'000		5'000		1'627.32		
020.311.01	Equipements et mobilier de bureau	Anlagen und Büromobiliar	31'500		3'000		34'141.65		
020.312.00	Electricité	Strom	2'500		2'500		1'617.10		
020.315.00	Entretien mobilier de bureau	Unterhalt Büromaschinen und -mobiliar	4'000		3'000		2'161.30		
020.315.01	Entretien des locaux	Unterhalt der Räumlichkeiten	8'000		8'000		7'915.20		
020.315.02	Maintenance informatique	Unterhalt EDV-Anlagen	19'000		17'000		24'783.48		
020.316.00	Loyer	Miete	53'600		53'600		53'919.65		
020.316.01	Location/leasing d'équipements	Miete/Leasing von Anlagen	3'400		3'400		3'382.80		
020.317.00	Frais de réceptions et délégations	Auslagen für Empfänge und Delegationen	3'000		3'000		1'598.55		
020.318.00	Assurances diverses, RC, mobilier, etc.	Verschiedene Versicherungen, Haftpflicht, Mobiliar, usw.	1'500		1'400		1'070.45		
020.318.10	Frais administratifs (ports, téléphones, etc.)	Verwaltungskosten (Posttaxen, Telefon, usw.)	33'000		20'000		21'873.00		
020.318.20	Emoluments de chancellerie	Kanzleigeühren	6'000		3'000		1'775.00		
020.318.50	Frais internet	Internetkosten	10'000		10'000		31'670.30		
020.318.60	Traductions	Übersetzungen	35'000		30'000		24'212.26		
020.318.90	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	20'000		15'000		24'208.20		
020.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine	2'000		2'000		5'000.00		
020.319.20	Perte sur débiteur	Verlust auf Schuldnern	0		0		3.26		
020.390.00	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der Abschreibungen	21'700		21'700		21'671.39		
020.431.00	Emoluments administratifs	Verwaltungsgebühren		0		0		302.00	
020.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances	Rückzahlungen von Dritten und der Versicherungen		0		0		277.95	
020.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)		27'500		27'400		26'314.33	
020.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		34'700		34'200		31'169.23	
020.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und Unfallversicherungen)		2'100		2'500		2'089.80	
	Total	Total	905'200	64'300	842'100	64'100	850'641.09	60'153.31	

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag 2015		Budget / Voranschlag 2014		Comptes / Rechnung 2013	
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
3.	CULTURE	KULTUR							
	Total Charges	Total Aufwand		2'235'300		2'107'900		1'935'863.45	
	Total Produits	Total Ertrag			23'700		20'800		65'566.70
	Total	Total			2'211'600		2'087'100		1'870'296.75
300.	Culture	Kultur							
300.300.00	Jetons et frais de la commission culturelle	Sitzungsgeld und Auslagen der Kulturkommission		7'000		6'500		3'500.00	
300.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals		109'200		90'600		55'013.31	
300.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeber-Zulagen		3'600		1'800		2'400.00	
300.301.10	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal		0		0		231.31	
300.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.		16'900		14'000		8'496.80	
300.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge		21'200		16'400		9'533.32	
300.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge		2'900		3'100		1'442.11	
300.309.00	Frais de formation	Ausbildungskosten		2'000		2'000		0.00	
300.317.00	Frais de réceptions et délégations	Auslagen für Empfänge und Delegationen		5'000		5'000		125.90	
300.318.00	Traductions	Übersetzungen		5'000		4'000		0.00	
300.318.10	Participation aux Assises de la culture	Beteiligung an der Kulturkonferenz "Assises de la Culture"		0		14'000		50'620.70	
300.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine		7'500		7'500		0.00	
300.365.10	Subventions pluriannuelles	Mehrfährige Subventionen		1'500'000		1'424'000		1'354'000.00	
300.365.20	Subventions annuelles et extraordinaires	Jährliche und ausserordentliche Subventionen		520'000		476'000		450'500.00	
300.365.30	Subventions supplémentaires communes non-membres	Zusätzliche Subventionen der Nichtmitgliedgemeinden		0		8'000		0.00	
300.365.40	Soutien à des manifestations déficitaires	Unterstützung defizitärer Veranstaltungen		0		0		0.00	
300.365.50	Soutien à la carte culture (Caritas)	Unterstützung "Kulturlegi" (Caritas)		35'000		35'000		0.00	
300.382.00	Attribution aux réserves	Einlagen in Reserven							
300.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)			6'800		5'700		3'438.33
300.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			8'400		6'600		3'813.33
300.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und Unfallsversicherungen)			500		500		302.02
300.452.10	Participation des communes non-membres	Anteile der Nichtmitgliedgemeinden			8'000		8'000		24'047.00
300.452.30	Participation de tiers aux Assises de la Culture	Beteiligung Dritter an der Kulturkonferenz "Assises de la Culture"			0		0		33'966.02
	Total	Total		2'235'300	23'700	2'107'900	20'800	1'935'863.45	65'566.70

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag 2015		Budget / Voranschlag 2014		Comptes / Rechnung 2013	
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
6.	MOBILITE	MOBILITÄT							
		Total Charges	Total Aufwand	23'115'900		22'172'200		21'436'767.73	
		Total Produits	Total Ertrag		12'937'100		12'427'300		12'714'575.05
		Total	Total		10'178'800		9'744'900		8'722'192.68
650.	Mobilité	Mobilität							
650.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals		246'500		246'500		58'143.38	
650.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeber-Zulagen		0		1'800		450.00	
650.301.10	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal		0		0		28'231.19	
650.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.		37'800		37'900		13'287.09	
650.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge		49'400		49'000		15'637.00	
650.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge		6'100		8'200		2'086.26	
650.309.00	Frais de formation	Ausbildungskosten		4'000		4'000		0.00	
650.311.00	Matériel de bureau	Büromaterial		1'000		200		0.00	
650.317.00	Frais de réceptions et de délégations	Auslagen für Empfänge und Delegationen		3'000		2'000		2'981.50	
650.318.00	Traductions	Übersetzungen		8'000		7'000		7'324.82	
650.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien		80'000		50'000		112'482.65	
650.318.90	Prestations de tiers	Leistungen Dritter		20'000		20'000		5'431.85	
650.318.91	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie		8'000		3'000		1'490.00	
650.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine		1'000		500		170.00	
650.364.00	Contrat de prestations au concessionnaire (TPF)	Leistungsvertrag mit Konzessionärin (TPF)		22'200'000		21'426'200		21'030'000.00	
650.364.05	Contrat de prestations au concessionnaire (Moonliner)	Leistungsvertrag mit Konzessionär (Moonliner)		4'500		3'000		2'162.50	
650.364.10	Convention avec CTIFR (P+R)	Konvention mit IVTFR (P+R)		24'600		25'000		24'569.00	
650.365.01	Subventions à des institutions privées	Gewährte Subventionen an private Institutionen		20'000		20'000		14'333.80	
650.390.00	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der Abschreibungen		278'300		123'100		96'626.28	
650.390.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen		123'700		144'800		21'360.41	
650.434.00	Taxes utilisation P+R	Benutzungsgebühren P+R			96'000		90'000		96'065.00
650.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)			15'200		15'400		5'371.68
650.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			19'700		19'600		6'254.80
650.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und Unfallversicherungen)			1'200		1'400		450.57
650.452.10	Participation communes non-membres	Anteil der Nichtmitgliedgemeinden			0		143'900		152'933.00
650.460.01	Subventions fédérales aux frais de réceptions et de délégations	Bundesbeiträge für Empfänge und Delegationen			0		0		1'000.00
650.461.10	Subventions cantonales	Kantonale Subventionen			12'765'000		11'997'000		12'300'000.00
650.461.20	Subventions cantonales pour des études	Kantonale Subventionen für Studien			40'000		50'000		39'500.00
650.465.00	Participations reçues de tiers	Beteiligung Dritter			0		110'000		113'000.00
	Total	Total		23'115'900	12'937'100	22'172'200	12'427'300	21'436'767.73	12'714'575.05

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag 2015		Budget / Voranschlag 2014		Comptes / Rechnung 2013	
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
7.	AMÉNAGEMENT	RAUMORDNUNG							
	Total Charges	Total Aufwand		369'000		340'200		248'862.03	
	Total Produits	Total Ertrag			16'000		15'000		10'681.51
	Total	Total			353'000		325'200		238'180.52
790.	Aménagement régional	Regionale Raumplanung							
790.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals		110'800		103'700		56'708.81	
790.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeber-Zulagen		3'300		3'300		3'150.00	
790.301.10	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal		0		0		13'698.33	
790.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.		17'200		16'100		10'842.25	
790.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge		21'600		19'600		12'271.68	
790.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge		2'900		3'500		1'812.79	
790.309.00	Frais de formation	Ausbildungskosten		2'000		2'000		3'200.00	
790.311.00	Matériel de bureau	Büromaterial		1'000		200		0.00	
790.317.00	Frais de réceptions et délégations	Auslagen für Empfänge und Delegationen		3'000		2'000		2'228.90	
790.318.00	Traductions	Übersetzungen		7'000		7'000		46.87	
790.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien		50'000		50'000		47'555.10	
790.318.90	Prestations de tiers	Leistungen Dritter		20'000		20'000		0.00	
790.318.91	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie		8'000		3'000		1'500.00	
790.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine		1'000		500		50.00	
790.390.00	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der Abschreibungen		106'800		93'700		86'765.76	
790.390.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen		14'400		15'600		9'031.54	
790.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)			6'900		6'500		4'387.45
790.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			8'600		7'900		4'908.67
790.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und Unfallversicherungen)			500		600		385.39
790.460.01	Subventions fédérales aux frais de réceptions et de délégations	Bundesbeiträge für Empfänge und Delegationen			0		0		1'000.00
	Total	Total		369'000	16'000	340'200	15'000	248'862.03	10'681.51

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag 2015		Budget / Voranschlag 2014		Comptes / Rechnung 2013	
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
8.	ÉCONOMIE	WIRTSCHAFT							
	Total Charges	Total Aufwand	853'400		906'800		879'099.90		
	Total Produits	Total Ertrag		35'400		40'900		55'443.40	
	Total	Total		818'000		865'900		823'656.50	
830.	Promotion touristique	Tourismusförderung							
830.365.01	Contributions à Fribourg Tourisme et Région	Beiträge an Freiburg Tourismus und Region	590'000		590'000		590'000.00		
	Total	Total	590'000	0	590'000	0	590'000.00	0.00	
840.	Promotion économique	Wirtschaftsförderung							
840.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals	145'900		183'800		167'227.74		
840.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familienzulagen/Arbeitgeber	3'600		5'400		4'800.00		
840.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	22'300		28'200		25'653.30		
840.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge	30'400		36'500		33'366.94		
840.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge	3'700		6'100		4'261.72		
840.309.00	Frais de formation	Ausbildungskosten	2'000		3'000		0.00		
840.317.00	Frais de réceptions et délégations	Auslagen für Empfänge und Delegationen	3'000		3'000		2'538.18		
840.318.00	Traductions	Übersetzungen	4'000		3'000		0.00		
840.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	2'000		0		5'091.90		
840.318.20	Actions de promotion économique	Aktionen Wirtschaftsförderung	20'000		20'000		21'268.12		
840.318.90	Prestations de tiers	Leistungen Dritter	4'000		5'800		0.00		
840.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine	22'500		22'000		24'892.00		
840.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)		8'900		11'400		10'364.22	
840.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		12'100		14'600		13'346.78	
840.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und Unfallversicherungen)		600		1'100		838.00	
840.451.00	Participation du Canton	Beteiligung des Kantons		0		0		17'094.40	
840.452.20	Participations communales aux projets	Beteiligung der Gemeinden an Projekten		0		0		0.00	
840.461.10	Subventions cantonales	Kantonale Subventionen		13'800		13'800		13'800.00	
840.482.01	Dissolution de provision micro-crédit	Auflösung der Rückstellungen für Mikrokredite		0		0		0.00	
	Total	Total	263'400	35'400	316'800	40'900	289'099.90	55'443.40	

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag 2015		Budget / Voranschlag 2014		Comptes / Rechnung 2013	
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
9.	FINANCES	FINANZEN							
	Total Charges	Total Aufwand		565'500		419'500		235'958.54	
	Total Produits	Total Ertrag			15'121'700		14'372'100		12'792'687.65
	Total	Total			-14'556'200		-13'952'600		-12'556'729.11
940.	Gérance de la fortune et des dettes	Vermögens- und Schuldenverwaltung							
940.318.00	Frais bancaires et postaux	Bank- und Postspesen		600		600		503.15	
940.322.00	Intérêt des dettes	Schuldzinsen		138'100		160'400		30'391.96	
940.420.00	Intérêt des capitaux et impôt anticipé	Kapitalzinsen und Verrechnungssteuer			3'000		3'000		2'816.20
940.490.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen			138'100		160'400		30'391.96
	Total	Total		138'700	141'100	161'000	163'400	30'895.11	33'208.16
991.	Participation des communes membres	Anteile der Mitgliedgemeinden							
991.452.01	Part d'Avry	Anteil Avry			241'932		227'344		199'571.88
991.452.02	Part de Belfaux	Anteil Belfaux			267'485		251'641		218'920.54
991.452.03	Part de Corminboeuf	Anteil Corminboeuf			265'235		257'287		231'468.18
991.452.04	Part de Düdingen	Anteil Düdingen			671'329		636'420		557'586.92
991.452.05	Part de Fribourg	Anteil Freiburg			8'536'555		8'192'607		7'403'825.67
991.452.06	Part de Givisiez	Anteil Givisiez			523'580		508'021		461'197.85
991.452.07	Part de Granges-Paccot	Anteil Granges-Paccot			544'655		505'187		448'310.25
991.452.08	Part de Marly	Anteil Marly			993'099		954'828		855'405.55
991.452.09	Part de Matran	Anteil Matran			202'948		194'849		175'681.14
991.452.10	Part de Villars-sur-Glâne	Anteil Villars-sur-Glâne			2'326'982		2'242'017		2'002'448.08
	Total	Total		0	14'573'800	0	13'970'200	0.00	12'554'416.06
998.	Autres postes	Übrige Posten							
998.319.00	Dépenses non spécifiées	Nichtbestimmte Ausgaben		20'000		20'000			
998.330.20	Amortissements obligatoires (études mobilité)	Vorgeschriebene Abschreibungen (Mobilitätsstudien)		69'500		71'400		64'466.28	
998.330.30	Amortissements obligatoires (études aménagement)	Vorgeschriebene Abschreibungen (Raumplanungsstudien)		91'800		93'700		86'765.76	
998.330.40	Amortissements obligatoires (autres projets mobilité)	Vorgeschriebene Abschreibungen (übrige Mobilitätsprojekte)		50'400		32'200		32'160.00	
998.332.00	Amortissements supplémentaires	Zusätzliche Abschreibungen		21'700		21'700		21'671.39	
998.332.20	Amortissements supplémentaires (études mobilité)	Zusätzliche Abschreibungen (Mobilitätsstudien)		6'000		0		0.00	
998.332.30	Amortissements supplémentaires (études aménagement)	Zusätzliche Abschreibungen (Raumplanungsstudien)		15'000		0		0.00	
998.332.40	Amortissements supplémentaires (autres projets mobilité)	Zusätzliche Abschreibungen (übrige Mobilitätsprojekte)		152'400		19'500		0.00	
998.490.00	Imputations internes des amortissements et dépenses non-spécif.	Interne Verrechnung nicht bestimmter Abschreibungen und Ausgaben			406'800		238'500		205'063.43
	Total	Total		426'800	406'800	258'500	238'500	205'063.43	205'063.43

INVESTISSEMENTS

INVESTITIONEN

Budget/Voranschlag
2015

Remarque:
Les objets co-financés par la Confédération figurent en italique.

Bemerkung:
Die vom Bund mitfinanzierten Objekte sind in Schrägschrift dargestellt.

Dépenses
Ausgaben

Recettes
Einnahmen

Récapitulation du budget d'investissement

Überblick über die Investitionsrechnung

Total dépenses brutes	Total der Bruttoausgaben	21'180'800	
Total recettes	Total der Einnahmen		133'700
Total dépenses nettes	Total der Nettoausgaben		21'047'100

6. TRANSPORTS VERKEHR

650. Mobilité Mobilität

Projets votés **Angenommene Projekte**
Mesures hors-PA2 *Massnahmen ausserhalb AP2*

650.522.10	Mesure 10.1: Halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya (anciennement St-Léonard)	Massnahme 10.1: Bahnhaltestelle Fribourg/Freiburg Poya (früher St. Leonhard)	254'500	
	Total mesures hors-PA2	Total Massnahmen ausserhalb AP2	254'500	0
	Total projets votés	Total	254'500	0

Projets devant faire l'objet d'un message **Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind**
Etudes *Studien*

650.509.04	Projet d'agglomération (PA3/PDA)	Agglomerationsprogramm (AP3/RPA)	355'000	
	Total études	Total Studien	355'000	0

Mesures hors-PA2 *Massnahmen ausserhalb AP2*

650.522.10	Mesure 10.1: Halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya (crédit complémentaire)	Massnahme 10.1: Bahnhaltestelle Fribourg/Freiburg (Zusatzanleihe)	1'080'000	
650.522.38	Développement du réseau VLS	Entwicklung des VLS-Netzes	300'000	
	Total mesures hors-PA2	Total Massnahmen ausserhalb AP2	1'380'000	0

Mesures PA2 *Massnahmen AP2*

650.509.00	Mesures de mobilité non déterminées	Nicht festgelegte Mobilitätsmassnahmen	200'000	
650.509.16	Mesure PA2 C: Stationnement P+R	Massnahme AP2 C: P+R Parkieranlage	30'000	

650.522.39	Mesure PA2 11.1: Déplacement de l'arrêt de bus St-Pierre avant la traversée piétonne (direction Vieille-Ville) et régulation pour les bus	Massnahme AP2 11.1: Versetzung der Bushaltestelle St-Pierre vor dem Fussgängerstreifen (in Richtung Altstadt) und Verkehrsregelung für den Busverkehr	2'900	
------------	---	---	-------	--

650.522.40	Mesure PA2 11.4: Aménagement d'un arrêt sur chaussée (direction gare) et priorisation par une écluse TP régulée par feux (direction Moncor), à l'arrêt Bethléem sur la route de Villars	Massnahme AP2 11.4: Gestaltung einer Bushaltestelle auf der Fahrbahn (Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung durch Verkehrsampeln bei der Haltestelle Bethléem (in Richtung Moncor) entlang der Route de Villars	39'600	
------------	---	--	--------	--

650.522.41	Mesure PA2 11.9: Aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire	Massnahme AP2 11.9: Gestaltung einer Busfahrspur auf dem Chemin des Pensionnats (in Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung auf Höhe des Kreisels	199'400	
------------	--	--	---------	--

650.522.42	Mesure PA2 11.10: Réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare)	Massnahme AP2 11.10: Verwirklichung einer kontinuierlichen Busfahrspur eingangs Freiburg, zwischen Marly Grand-Pré und Perolles (in Richtung Bahnhof)	2'343'000	
------------	--	---	-----------	--

650.522.43	Mesure PA2 11.11: Aménagement de voies bus sur les routes de Villars et de Moncor, en approche et sortie du carrefour de Belle-Croix (2 directions)	Massnahme AP2 11.11: Gestaltung einer Busfahrspur auf der Route de Villars und der Route de Moncor, für die Einfahrt und Ausfahrt des Kreisels Belle-Croix (in beiden Richtungen)	96'600	
------------	---	---	--------	--

650.522.44	Mesure PA2 11.13: Aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düdingen, pour les lignes régionales	Massnahme AP2 11.13: Gestaltung von Bushaltestellen für die regionalen Buslinien auf der Hauptstrasse am südlichen Eingang der Ortschaft Düdingen	84'800	
------------	---	---	--------	--

650.522.45	Mesure PA2 12.3: Aménagement de l'interface de la halte de Villars-sur-Glâne	Massnahme AP2 12.3: Gestaltung der Schnittstelle bei der Haltestelle Villars-sur-Glâne	686'200	
------------	--	--	---------	--

650.522.46	Mesure PA2 21.7: Réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix	Massnahme AP2 21.7: Verwirklichung einer gemischten Überführung für Fussgänger/Velos quer über die Autostrasse zwischen Villars-Vert und Moncor, an der Kreuzung Belle-Croix	508'300	
------------	---	--	---------	--

650.522.47	Mesure PA2 22.2: Aménagement complémentaire à l'itinéraire mixte piétons/deux-roues entre la gare de Fribourg et le site de Saint-Léonard, le long des voies ferroviaires	Massnahme AP2 22.2: Ergänzende Gestaltung eines gemischten Fussgänger-/Radwegs entlang der Bahnlinien zwischen dem Bahnhof Freiburg und dem Standort St. Leonhard	110'200	
------------	---	---	---------	--

650.522.48	Mesure PA2 22.3: Aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est	Massnahme AP2 22.3: Gestaltung von Fahrradspuren entlang der Route de la Fonderie, östlicher Abschnitt	228'200	
------------	---	--	---------	--

650.522.49	Mesure PA2 22.7: Aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dorte Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes	Massnahme AP2 22.7: Gestaltung eines Fahrradweges (Profil) auf der Verbindung zur Dorte Verte in Villars-sur-Glâne, Abschnitt les Rochettes	169'500	
------------	--	---	---------	--

650.522.50	Mesure PA2 22.8: Aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route du Soleil	Massnahme AP2 22.8: Gestaltung einer Fahrradspur in steigender Richtung entlang der Route du Soleil	1'700	
------------	---	---	-------	--

650.522.51	Mesure PA2 22.9: Aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route du Coteau, aux Dailles	Massnahme AP2 22.9: Gestaltung einer Fahrradspur in steigender Richtung entlang der Route du Coteau, Les Dailles	1'700	
------------	--	--	-------	--

650.522.52	Mesure PA2 22.24: Aménagement piétons et vélos Briegliweg	Massnahme AP2 22.24: Gestaltung eines Fussgänger-/Radwegs entlang des Briegliweges	377'900	
------------	---	--	---------	--

650.522.53	Mesure PA2 23.1: Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux gares et haltes du réseau ferroviaire (B+R)	Massnahme AP2 23.1: Gestaltung von Fahrradunterständen (Sicherheitssystem und Witterungsschutz) an den Bahnhöfen und Haltestellen des Bahnnetzes (B+R)	282'400	
------------	--	--	---------	--

650.522.54	Mesure PA2 23.2: Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignements, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains	Massnahme AP2 23.2: Gestaltung von Fahrradunterständen (Sicherheitssystem und Witterungsschutz) in der Nähe der Bildungs-, Arbeits- und Freizeitsstandorte sowie der urbanen ÖV-Einrichtungen	316'300	
------------	---	---	---------	--

650.522.55	Mesure PA2 41.16: Réaménagement des arrêts et traversées piétonnes, à l'arrêt Belle-Croix sur la route de Moncor	Massnahme AP2 41.16: Neugestaltung der Bushaltestellen und Fussgängerüberquerungen bei der Haltestelle Belle-Croix auf der Route de Moncor	15'300	
------------	--	--	--------	--

650.522.56	Mesure PA2 42.1: Aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest	Massnahme AP2 42.1: Gestaltung eines Buskorridors und Fahrradspuren entlang der Route de la Fonderie, westlicher Abschnitt.	568'200	
------------	---	---	---------	--

650.522.57	Mesure PA2 43.9: Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I	Massnahme AP2 43.9: Neugestaltung der Ortsdurchquerung von Belfaux (VALTRALOC), Phase I	618'300	
------------	--	---	---------	--

650.522.59	Mesure PA2 11.5: Aménagement d'une voie bus sur la rue de l'Hôpital, en approche du carrefour giratoire de Joseph-Piller (direction Givisiez)	Massnahme AP2 11.5: Gestaltung einer Busfahrspur entlang der Rue de l'Hôpital, in Richtung des Kreisels Joseph-Piller (in Richtung Givisiez)	2'900	
------------	---	--	-------	--

650.522.60	Mesure PA2 11.6: Aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt "Miséricorde" (direction Givisiez/Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la route du Jura	Massnahme AP2 11.6: Gestaltung einer Bushaltestelle auf der Fahrbahn bei der Haltestelle "Miséricorde" (in Richtung Givisiez/Torry) und einer Busfahrspur entlang der Route du Jura (in Richtung Bahnhof)	74'600	
------------	---	---	--------	--

650.522.61	Mesure PA2 20.13: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte CFF de Rosé, Avry et le Cycle d'Orientation de Sarine-Ouest	Massnahme AP2 20.13: Verwirklichung eines gemischten Fussgänger-/Radwegs zwischen der SBB-Haltestelle Rosé, Avry und der Orientierungsschule Sarine-Ouest	185'300	
------------	--	---	---------	--

INVESTISSEMENTS

INVESTITIONEN

Budget/Voranschlag
2015

Remarque:
Les objets co-financés par la Confédération figurent en italique.

Bemerkung:
Die vom Bund mitfinanzierten Objekte sind in Schrägschrift dargestellt.

Dépenses
Ausgaben

Recettes
Einnahmen

650.522.62	Mesure PA2 20.14: Réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (Trans Agglo), section Düdingen - Zelg	Massnahme AP2 20.14: Verwirklichung der notwendigen Ergänzungen für den gemischten Fussgänger-/Radweg zwischen dem Viadukt Grandfey und dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo), Abschnitt Düdingen-Zelg	2'078'300	
650.522.63	Mesure PA2 20.5: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre Cormanon et la route du Fort-St-Jacques	Massnahme AP2 20.5: Verwirklichung eines gemischten Fussgänger-/Radwegs zwischen Cormanon und der Route du Fort-St-Jacques	187'000	
650.522.64	Mesure PA2 20.8: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (Trans Agglo)	Massnahme AP2 20.8: Verwirklichung eines gemischten Fussgänger-/Radwegs zwischen der Haltestelle von Villars-sur-Glâne und Le Verger (TransAgglo)	225'900	
650.522.65	Mesure PA2 21.16: Réalisation d'un franchissement mixte piétons/vélos des vois ferrées, entre la Bahnhofplatz et le Haltaweg	Massnahme AP2 21.16: Verwirklichung einer gemischten Überquerung Fussgänger/Velos der Bahnlinien, zwischen dem Bahnhofplatz und dem Haltaweg	1'694'300	
650.522.66	Mesure PA2 22.10: Réalisation d'un itinéraire piétons et vélos entre la Zone du Bois à Matran et l'entrée de Villars-sur-Glâne	Massnahme AP2 22.10: Verwirklichung eines Fussgänger- und Radwegs zwischen der Zone du Bois in Matran und dem Ortseingang von Villars-sur-Glâne	99'400	
650.522.67	Mesure PA2 22.14: Aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route de Chavully, à Granges-Paccot	Massnahme AP2 22.14: Gestaltung einer Fahrradspur in steigender Richtung entlang der Route de Chavully in Granges-Paccot	2'900	
650.522.68	Mesure PA2 22.25: Réaménagement de la Bonnstrasse, du Hägliweg et du Haltaweg	Massnahme AP2 22.25: Neugestaltung der Bonnstrasse, des Hägliwegs und des Haltawegs	367'100	
650.522.69	Mesure PA2 41.1: Réaménagement de la place Notre-Dame	Massnahme AP2 41.1: Neugestaltung des Liebfrauenplatzes in Freiburg	1'830'400	
650.522.70	Mesure PA2 41.2: Réaménagement du secteur de la Cathédrale	Massnahme AP2 41.2: Neugestaltung des Sektors der Kathedrale	1'385'400	
650.522.71	Mesure PA2 41.6: Réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités - MD	Massnahme AP2 41.6: Neugestaltung der Unterführung Cardinal und Gestaltung von regulierten Kreuzungen an den Extremitäten - LV	1'129'500	
650.522.72	Mesure PA2 43.7: Réaménagement de la traversée de localité de Rosé (VALTRALOC), secteur "halte de Rosé" et "Sofraver"	Massnahme AP2 43.7: Neugestaltung der Orstdurchquerung von Rosé (VALTRALOC), Abschnitt "Haltestelle Rosé" und "Sofraver"	1'440'100	
650.522.73	Mesure PA2 43.13: Réaménagement de la Chännelmatte et du carrefour Chännelmatte - Duensstrasse (traversée de localité de Düdingen, VALTRALOC, phase I.a)	Massnahme AP2 43.13: Neugestaltung der Chännelmatte und der Kreuzung Chännelmatte - Duensstrasse (Ortsdurchquerung Düdingen, VALTRALOC, Phase I.a)	677'700	
	Total mesures PA2	Total Massnahmen AP2	18'261'300	0
	Total projets devant faire l'objet d'un message	Total der Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind	19'996'300	0
650.660.10	Participation fédérale (fonds d'infrastructures)	Beteiligung des Bundes (Infrastrukturfonds)		0
650.660.20	Participation fédérale (hors fonds d'infrastructure)	Beteiligung des Bundes (ausserhalb Infrastrukturfonds)		0
650.661.04	Subvention du Canton	Subvention des Kantons		100'000
	Total recettes d'investissement	Total der Investitionseinnahmen	0	100'000
	TOTAL MOBILITE	TOTAL VERKEHR	20'250'800	100'000
	Dépense nette	Nettoausgabe		20'150'800

INVESTISSEMENTS

INVESTITIONEN

Budget/Voranschlag
2015

Remarque:
Les objets co-financés par la Confédération figurent en italique.

Bemerkung:
Die vom Bund mitfinanzierten Objekte sind in Schrägschrift dargestellt.

Dépenses Recettes
Ausgaben Einnahmen

7.	AMÉNAGEMENT	RAUMORDNUNG		
790.	Aménagement du territoire	Raumplanung		
	<i>Projets devant faire l'objet d'un message</i>	<i>Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind</i>		
	<i>Etudes</i>	<i>Studien</i>		
790.509.04	Projet d'agglomération (PA3/PDA)	Agglomerationsprogramm (AP3/RPA)	355'000	
790.509.11	Projet-modèle "espaces ouverts" (suite)	Modellprojekt "Freiräume" (Fortsetzung)	245'000	
	Total études	Total Studien	600'000	0
	<i>Mesures PA2</i>	<i>Massnahmen AP2</i>		
790.509.00	Mesures d'urbanisation non déterminées	Nicht festgelegte Siedlungsentwicklungsmaßnahmen	200'000	
790.509.12	Mesure PA2 U-A06: Site stratégique d'agglomération de Givisiez	Massnahme AP2 S-A06: Strategischer Standort der Agglomeration in Givisiez	30'000	
790.509.13	Mesure PA2 U-A07: Site stratégique d'agglomération Plateau d'Agy - Portes de Fribourg	Massnahme AP2 S-A07: Strategischer Standort der Agglomeration Plateau d'Agy - Portes de Fribourg	20'000	
790.509.14	Mesure PA2 U-A13: Centralités de Marly	Massnahme AP2 S-A13: Zentralitäten Marly	20'000	
790.509.15	Mesure PA2 U-B01: Intensifier le renouvellement urbain et la densification	Massnahme AP2 S-B01: Intensivierung der Siedlungserneuerung und Verdichtung	60'000	
	Total mesures PA2	Total Massnahmen AP2	330'000	0
	Total	Total	930'000	0
790.660.20	Participation fédérale	Beteiligung des Bundes		0
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts"	Beteiligung des Bundes am Modellprojekt "Freiräume"		33'700
790.661.00	Participation cantonale	Kantonale Beteiligung		0
	Total	Total	0	33'700
	TOTAL AMENAGEMENT	TOTAL RAUMORDNUNG	930'000	33'700
	Dépense nette	Nettoaussgabe		896'300

Annexe 2 _ Tableau récapitulatif des coûts par domaine et par commune

Participations communales portées au budget 2015

Communes		Clé statutaire agglom.	Coefficient effectif agglom.	Clé statutaire mobilité	Répart. agglom.	Répart. mobilité	Admin.	Culture	Mobilité		Aménag.	Promotion économique	Tourisme	Finances	TOTAL CHF
									(Admin)	(TP / clé mobilité)					
Avry	2015	2.36%	2.38%	1.27%	122'272	119'659	23'451	52'135	17'428	119'659	8'321	6'082	14'439	415	241'932
	2014	2.31%	2.34%	1.26%	112'089	115'255	21'510	48'299	13'112	115'255	7'526	7'068	14'166	407	227'344
Belfaux	2015	3.66%	3.70%	0.82%	189'774	77'711	36'397	80'917	27'049	77'711	12'915	9'440	22'410	644	267'485
	2014	3.65%	3.69%	0.82%	176'620	75'021	33'894	76'105	20'661	75'021	11'858	11'137	22'322	642	251'641
Corminboeuf	2015	2.74%	2.76%	1.31%	141'900	123'336	27'215	60'504	20'226	123'336	9'657	7'059	16'757	481	265'235
	2014	2.80%	2.83%	1.33%	135'647	121'640	26'031	58'450	15'868	121'640	9'107	8'554	17'144	493	257'287
Düdingen	2015	9.59%	8.67%	2.40%	445'049	226'280	95'432	212'161	70'922	226'280	33'864	-5'264	36'247	1'688	671'329
	2014	9.65%	8.68%	2.40%	415'864	220'556	89'723	201'465	54'693	220'556	31'391	-49	36'941	1'699	636'420
Fribourg	2015	46.83%	47.31%	64.70%	2'429'069	6'107'486	465'880	1'035'725	346'225	6'107'486	165'315	120'833	286'849	8'242	8'536'555
	2014	46.65%	47.15%	64.64%	2'259'515	5'933'093	433'609	973'625	264'317	5'933'093	151'705	142'483	285'565	8'210	8'192'607
Givisiez	2015	3.89%	3.93%	3.41%	201'776	321'804	38'699	86'035	28'760	321'804	13'732	10'037	23'828	685	523'580
	2014	3.96%	4.01%	3.44%	191'945	316'076	36'835	82'709	22'454	316'076	12'887	12'104	24'259	697	508'021
Granges-Paccot	2015	3.74%	3.78%	3.71%	194'018	350'637	37'211	82'727	27'654	350'637	13'204	9'651	22'912	658	544'655
	2014	3.57%	3.61%	3.62%	172'820	332'367	33'165	74'468	20'216	332'367	11'603	10'898	21'842	628	505'187
Marly	2015	9.88%	9.98%	5.09%	512'496	480'603	98'293	218'522	73'048	480'603	34'879	25'494	60'521	1'739	993'099
	2014	10.01%	10.11%	5.12%	484'643	470'185	93'005	208'833	56'693	470'185	32'539	30'561	61'251	1'761	954'828
Matran	2015	2.00%	2.02%	1.05%	103'905	99'043	19'928	44'304	14'810	99'043	7'071	5'169	12'270	353	202'948
	2014	2.02%	2.04%	1.06%	97'904	96'945	18'788	42'187	11'453	96'945	6'573	6'174	12'373	356	194'849
Villars-sur-Glâne	2015	15.31%	15.47%	16.24%	794'041	1'532'941	152'292	338'569	113'178	1'532'941	54'040	39'499	93'768	2'694	2'326'982
	2014	15.38%	15.54%	16.31%	744'855	1'497'162	142'940	320'958	87'133	1'497'162	50'010	46'970	94'137	2'707	2'242'017
TOTAL CHF	2015	100%	100%	100%	5'134'300	9'439'500	994'800	2'211'600	739'300	9'439'500	353'000	228'000	590'000	17'600	14'573'800
	2014	100%	100%	100%	4'791'900	9'178'300	929'500	2'087'100	566'600	9'178'300	325'200	275'900	590'000	17'600	13'970'200

Annexe 3 _ Dépenses d'investissement effectives prévues en 2015 (état au 09.10.2014)

MOBILITE		
ETUDES		dép. brute CHF
650.509.04	Projet d'agglomération (PA3/PDA)	355'000
Total études mobilité CHF		355'000
MESURES HORS-PA2		dép. brute CHF
650.522.10	Projet Poya (anciennement : Halte ferroviaire Fribourg - St-Léonard)	1'334'500
650.522.38	Développement du réseau VLS au sein de l'agglomération (2015)	300'000
Total mesures hors-PA2 mobilité CHF		1'634'500
MESURES PA2		dép. brute CHF
650.509.00	Etudes et mesures de mobilité non déterminées	200'000
650.509.16	Mesure PA2 C : Stationnement P+R	30'000
650.522.39	Mesure PA2 11.1 : Déplacement de l'arrêt de bus St-Pierre avant la traversée piétonne (direction Vieille-Ville) et régulation pour les bus	2'900
650.522.44	Mesure PA2 11.13 : Aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düringen, pour les lignes régionales	84'800
650.522.50	Mesure PA2 22.8 : Aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route du Soleil	1'700
650.522.51	Mesure PA2 22.9 : Aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route du Coteau, aux Dailles	1'700
650.522.55	Mesure PA2 41.16 : Réaménagement des arrêts et traversées piétonnes, à l'arrêt Belle-Croix sur la route de Moncor	15'300
650.522.57	Mesure PA2 43.9 : Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I	618'300
Total mesures PA2 mobilité CHF		954'700
TOTAL MOBILITE CHF		2'944'200
AMENAGEMENT		
ETUDES		dép. brute CHF
790.509.04	Projet d'agglomération (PA3/PDA)	355'000
790.509.11	Projet-modèle "espaces ouverts" (suite)	245'000
Total études aménagement CHF		600'000
MESURES PA2		dép. brute CHF
790.509.00	Etudes et mesures d'urbanisation non déterminées	200'000
790.509.12	Mesure PA2 U-A06 : Site stratégique d'agglomération de Givisiez	30'000
790.509.13	Mesure PA2 U-A07 : Site stratégique d'agglomération Plateau d'Agy - Portes de Fribourg	20'000
790.509.14	Mesure PA2 U-A13 : Centralités de Marly	20'000
790.509.15	Mesure PA2 U-B01 : Intensifier le renouvellement urbain et la densification	60'000
Total mesures PA2 aménagement CHF		330'000
TOTAL AMENAGEMENT CHF		930'000
TOTAL GENERAL CHF		3'874'200

Information relative aux objets du budget d'investissement 2015 qui feront l'objet d'un message en 2015

6. Mobilité

650.509.00

Le montant porté à cette rubrique est budgété en vue du subventionnement de mesures qui ne peuvent pas être prévues au moment de l'élaboration du budget. Il en est de même concernant la rubrique équivalente de l'aménagement (790.509.00).

650.509.04

Le Comité estime le montant total à considérer pour l'élaboration du projet d'agglomération de troisième génération (PA3) à CHF 810'000, répartis à parts égales entre les domaines de la mobilité et de l'aménagement. Pour rappel, l'élaboration du PA2 a coûté CHF 1'100'000. Le montant porté au budget 2015 s'élève à CHF 710'000, la part restante de l'investissement faisant l'objet de dépenses en 2016. Un montant de CHF 100'000 sera porté au budget dudit exercice. Le coût total du projet se décompose de la manière suivante : CHF 600'000 pour les études, CHF 120'000 pour la production matérielle, CHF 50'000 pour la communication et CHF 40'000 pour la traduction.

Le PA3 approfondira la stratégie établie dans le PA2 en tenant compte de l'évolution de la situation. L'objectif visé sera donc, d'une part, de capitaliser sur les points forts du PA2 afin de continuer à développer la planification dans le sens d'une meilleure intégration entre mobilité et aménagement et, d'autre part, de palier aux points faibles du PA2, par exemple en consolidant la stratégie du domaine nature et paysage par l'élaboration de projets et de mesures plus ciblées.

Le Comité tient à rappeler que le dépôt d'un PA3 représente la condition sine qua non pour obtenir le subventionnement fédéral des mesures A du PA2 que la Confédération a déclassées en B, des mesures B qu'elle a évaluées positivement et de nouvelles mesures A que l'Agglomération pourrait proposer. A cette fin, le PA3 doit être mis en consultation publique (octobre 2015 – janvier 2016), validé par le Comité (février 2016), adopté par le Conseil (mars 2016), approuvé par le Conseil d'Etat (juin 2016) et déposé à la Confédération pour le 30 juin 2016 au plus tard.

Les considérations, qui précèdent, s'appliquent par analogie à la rubrique correspondante de l'aménagement (790.509.04).

650.509.16

Le montant de CHF 30'000 est prévu pour la réalisation de la mesure de gestion de la mobilité « C – Stationnement P+R » du PA2. Il s'agit notamment de procéder à une refonte de la politique de stationnement dans les parkings d'échange de l'agglomération avec l'objectif de mettre en place une offre lisible et cohérente, de réviser le règlement actuel et d'introduire une tarification plus adéquate.

650.522.10

Le Comité s'attend à ce que la réalisation de la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya (anciennement St-Léonard) donne lieu à des surcoûts, nécessitant la libération ultérieure d'un crédit complémentaire pour cette mesure. Selon les estimations les plus récentes des CFF, il estime que le coût total du projet atteindra CHF 13'500'000 (contre CHF 9'900'000 initialement prévu, aboutissant à un dépassement de CHF 3'600'000). Or, 30% de cet écart sera à la charge de l'Agglomération. Ainsi, une dépense complémentaire de CHF 1'080'000 est budgétée à ce titre.

650.522.38

Le Comité, en partenariat avec les communes concernées, a récemment lancé une révision de sa stratégie concernant le réseau de vélos en libre-service. En fonction des résultats de cette démarche, le montant de CHF 300'000 sera affecté au redéploiement et à la poursuite du développement de ce réseau par le subventionnement de nouvelles stations.

650.522.39

La mesure 11.1 du PA2 vise à améliorer la vitesse commerciale des bus circulant à la rue Saint-Pierre en direction du Bourg, par le déplacement de l'arrêt et la modification de la régulation lumineuse de la traversée piétonne. Le Comité propose de prévoir une subvention de 50% du coût total de la mesure mentionné dans le PA2, soit CHF 2'500. Les travaux et la mise en service devraient intervenir dans le courant de l'année 2015.

650.522.40

La mesure 11.4 du PA2 a pour objectif de prioriser les transports publics sur la route de Villars, en remplaçant un arrêt de bus en encoche par un arrêt sur chaussée et en optimisant la régulation lumineuse existante. La ville de Fribourg prévoit la réalisation de cette mesure, dont le coût total est fixé à CHF 70'000 dans le PA2, en 2015. Le Comité propose une subvention de CHF 35'000. Une subvention fédérale de CHF 28'000 est également attendue pour cette mesure.

650.522.41

La mesure 11.9 du PA2 prévoit la réalisation d'un couloir d'approche réservé aux bus sur le chemin des Pensionnats ainsi qu'une priorisation des transports publics au carrefour avec la route de Villars. La réalisation et la mise en service de cet aménagement, devisé à CHF 353'000 dans le PA2, sont prévues pour 2015. Le Comité propose de subventionner cette mesure à hauteur de CHF 176'500. Une subvention fédérale de CHF 141'200 est attendue pour ce projet.

650.522.42

La mesure 11.10 du PA2 a pour objectif d'améliorer significativement les conditions de circulation des transports publics sur l'axe Marly – Fribourg. Il est notamment prévu de réaliser des voies de bus de part et d'autre du pont de Pérolles, de déplacer des arrêts en encoche sur chaussée, de créer un giratoire au carrefour des Rittes et un couloir d'approche réservé aux bus au carrefour entre la route de Fribourg et la route du Centre. La réalisation de cette mesure devrait débuter à la fin 2015 pour la partie située sur le territoire de la ville de Fribourg et en 2016 pour la partie située sur le territoire de Marly. Le coût total de CHF 6'223'000 prévu dans le PA2 sera en partie pris en charge par le Canton, bien que la répartition ne soit pas encore arrêtée à l'heure actuelle. Par conséquent, le Comité fait l'hypothèse que la mesure sera prise en charge à parts égales entre le Canton, la ville de Fribourg et la commune de Marly. La part communale, sur laquelle porte la subvention de l'Agglomération, se monterait alors aux 2/3 du coût total, soit CHF 4'148'800 (montant arrondi). La subvention de CHF 2'074'400 proposée par le Comité reviendrait ainsi à parts égales à la ville de Fribourg et à la commune de Marly. Sur la base de cette hypothèse de répartition, une subvention fédérale de CHF 1'660'000 au bénéfice de l'Agglomération est attendue pour cette mesure.

650.522.43

La mesure 11.11, chiffrée à CHF 263'000 dans le PA2 et prise en charge à hauteur de 35% par le Canton (répartition non définitive), prévoit l'aménagement de voies du bus dans les deux sens de circulation sur les routes de Villars et de Moncor, en approche et en sortie du carrefour de Belle-Croix. Le comité propose une subvention de 50% de la part communale, soit CHF 85'475. La subvention fédérale attendue pour cette mesure s'élève à CHF 105'200, dont CHF 68'380 reviendraient à l'Agglomération et le reste au Canton. Les travaux et la mise en service de cet aménagement devraient intervenir dans le courant de l'année 2015, en parallèle à la mesure 41.16 (rubrique 650.522.55).

650.522.44

La mesure 11.13 du PA2 consiste à accompagner le développement des nouveaux quartiers au Sud de Düdingen en aménageant deux arrêts de bus desservis par les lignes régionales, sur la Hauptstrasse. La commune a prévu de débiter les travaux en mars 2015 et de mettre ces aménagements en service en octobre 2015, simultanément à la mesure 22.24 (rubrique 650.522.52). Le coût total de la mesure est fixé à CHF 150'000 dans le PA2. La subvention proposée par le Comité est donc de CHF 75'000.

650.522.45

La mesure 12.3 du PA2 vise à améliorer les transbordements entre transport public routier et ferroviaire ainsi qu'à augmenter la capacité de stockage des bus à proximité de la halte de Villars-sur-Glâne. Chiffrée à CHF 1'215'000 dans le PA2, la réalisation de cet aménagement devrait être initiée en 2015. Le Comité propose une subvention de CHF 607'500 et compte sur une subvention fédérale de CHF 486'000 pour cette mesure.

650.522.46

La mesure 21.7 du PA2 a pour objectif d'offrir une liaison attractive et sécurisée entre les secteurs de Moncor et de Villars-Vert, grâce à la réalisation d'une passerelle à usage mixte piétons/vélos enjambant la semi-autoroute et à la requalification des espaces publics alentours. La commune de Villars-sur-Glâne prévoit de réaliser cet aménagement en 2015. Le coût total de cette mesure étant fixé à CHF 900'000 dans le PA2, le Comité propose une subvention de CHF 450'000 et compte sur une subvention fédérale de CHF 360'000.

650.522.47

La mesure 22.2 du PA2 vise principalement à réaliser des aménagements complémentaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos des sentiers du Nord et des Casernes réalisé en ville de Fribourg en 2014 dans le cadre de la mesure 22.1. Il s'agit notamment d'aménager le prolongement de cet itinéraire à son intersection avec la route de Rome ainsi que sur le site de l'Université. Chiffrée à CHF 195'000 dans le PA2, la réalisation de cette mesure devrait être initiée en 2015. Le Comité propose une subvention de CHF 97'500 et compte sur une subvention fédérale de CHF 78'000 pour cette mesure.

650.522.48

La mesure 22.3 du PA2 consiste à aménager des bandes cyclables sur la section Est de la route de la Fonderie. La ville de Fribourg prévoit la réalisation et la mise en service de cet aménagement en 2015, simultanément à la mesure 42.1 (rubrique 650.522.56) qui concerne la section Ouest de cette même route. Le coût total de la mesure 22.3 se montant à CHF 404'000 dans le PA2, le Comité propose une subvention de 50%, soit CHF 202'000. Une subvention fédérale de CHF 161'600 est attendue pour cette mesure.

650.522.49

La mesure 22.7 du PA2 consiste à réaliser des aménagements en faveur des cycles sur la liaison de la Dort-Verte dans le secteur des Rochettes. Chiffrée à CHF 300'000 dans le PA2, la réalisation de cette mesure est prévue pour mi-2015 par la commune de Villars-sur-Glâne. Le Comité propose une subvention de CHF 150'000 et compte sur une subvention fédérale de CHF 120'000 pour cette mesure.

650.522.50 / 51

Les mesures 22.8 et 22.9 du PA2 prévoient l'aménagement de bandes cyclables à la route du Soleil et à la route du Coteau sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne. La commune a planifié la réalisation de ces aménagements, devisés à CHF 3'000 chacun, en 2015. Le Comité propose une subvention de CHF 1'500 pour chaque mesure.

650.522.52

La mesure 22.24 du PA2 projette de réaliser une liaison de mobilité douce hors voirie dans le quartier de Briegli. La commune de Düdingen a planifié le début des travaux en mars 2015 et la mise en service en octobre 2015, simultanément à la mesure 11.13 (rubrique 650.522.44). Le coût total de la mesure est fixé à CHF 669'000 dans le PA2. La subvention proposée par le Comité est de CHF 334'500, avec une subvention fédérale attendue de CHF 267'600.

650.522.53

La mesure 23.1 du PA2 prévoit la réalisation de dix abris vélos de 50 places chacun aux abords des gares et haltes du réseau ferroviaire pour un montant total de CHF 1'000'000. Sans autres indications préalables concernant les coûts des projets particuliers, le Comité prend en considération un coût standard de CHF 100'000 pour chacun de ces abris hautement équipés pour la sécurité et contre les intempéries. Le coût retenu pour chaque abri peut être amené à évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'avancement du projet et de l'importance de l'interface ferroviaire considérée. Le Comité veillera toutefois à ce que le coût total fixé dans le PA2 pour cette mesure ne soit pas dépassé.

Pour 2015, quatre communes ont fait part de leur volonté de déposer une demande de subvention pour ce type d'abri : Belfaux, Düdingen, Fribourg (halte Poya et gare CFF) et Villars-sur-Glâne. Ces cinq abris constituent un coût standard total de CHF 500'000 que l'Agglomération subventionne à hauteur de 50%, soit CHF 250'000. Cette mesure bénéficiant d'un cofinancement fédéral, un montant de CHF 200'000 est attendu à ce titre pour la réalisation de ces cinq abris.

650.522.54

La mesure 23.2 du PA2 prévoit la réalisation de 25 abris vélos de 20 places chacun aux abords des pôles commerciaux, d'enseignement, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains, pour un montant total de CHF 1'000'000. Le traitement de cette mesure procède d'une logique similaire à la mesure 23.1 (rubrique 650.522.53). Le Comité considère ainsi un coût standard de CHF 40'000 par abri. Selon les intentions des communes, 14 abris de ce type devraient faire l'objet de demandes de subvention en 2015 : un à Düdingen (centre sportif), quatre à Fribourg (emplacements à définir), trois à Givisiez (Osses, parc sportif de Chandolan, Chanteclair), deux à Granges-Paccot (administration communale, plateau d'Agy), deux à Marly (emplacements à définir) et deux à Villars-sur-Glâne (emplacements à définir). Ces 14 abris constituent un coût standard total de CHF 560'000 que l'Agglomération subventionne à hauteur de 50%, soit CHF 280'000. Cette mesure bénéficiant d'un cofinancement fédéral, un montant de CHF 224'000 est attendu pour la réalisation de ces 14 abris.

650.522.55

La mesure 41.16 du PA2 vise à sécuriser la traversée piétonne située à proximité de l'arrêt Belle-Croix sur la route de Moncor et à améliorer les conditions d'évolution des mobilités douces dans ce secteur. Chiffrée à CHF 27'000 dans le PA2, la réalisation de cette mesure est prévue en 2015 par la commune de Villars-sur-Glâne, simultanément à la mesure 11.11 (rubrique 650.522.43). Le Comité propose une subvention de CHF 13'500.

650.522.56

La mesure 42.1 du PA2 a pour but d'améliorer les conditions de circulation des transports publics et des mobilités douces sur la section Ouest de la route de la Fonderie, par la création d'une voie de bus et de bandes cyclables. La ville de Fribourg prévoit la réalisation et la mise en service de cet aménagement en 2015, simultanément à la mesure 22.3 (rubrique 650.522.48) qui concerne la section Est de cette même route. Le coût total de la mesure 42.1 se montant à CHF 1'006'000 dans le PA2, le Comité propose une subvention de 50%, soit CHF 503'000. Une subvention fédérale de CHF 402'400 est attendue pour cette mesure.

650.522.57

La mesure 43.9 du PA2 prévoit la valorisation de la traversée de la localité de Belfaux sur la route cantonale Fribourg – Payerne entre le restaurant « Le Mouton » et le carrefour de la route d'Autafond. Cette mesure vise notamment à améliorer les conditions de circulation des mobilités douces et à limiter les nuisances du trafic individuel motorisé. Le coût total prévu dans le PA2 est de CHF 2'737'000, montant que le Canton financerait à hauteur d'environ 60% (répartition non définitive). Le montant à la charge de la commune est de CHF 1'094'800 et la subvention de l'Agglomération proposée par le Comité est de CHF 547'400, soit 50% de la part communale.

650.522.59

La mesure 11.5 du PA2 prévoit la création d'une voie de bus sur la rue de l'Hôpital en approche du carrefour giratoire avec la rue Joseph-Piller en direction de Givisiez. La ville de Fribourg prévoit de réaliser cet aménagement en 2016, mais la demande de subventionnement devrait être déposée en 2015. Le coût total de la mesure est fixé à CHF 5'000 dans le PA2. La subvention proposée par le Comité est de CHF 2'500, avec une subvention fédérale attendue de CHF 2'000.

650.522.60

La mesure 11.6 du PA2 vise à améliorer l'efficacité et l'attractivité des transports publics sur la route du Jura par l'aménagement d'une voie de bus et le déplacement d'un arrêt actuellement en encoche sur chaussée. La ville de Fribourg prévoit de réaliser cet aménagement en 2016, mais la demande de subventionnement devrait être déposée en 2015. Le coût total de la mesure est fixé à CHF 132'000 dans le PA2. La subvention proposée par le Comité est de CHF 66'000, avec une subvention fédérale attendue de CHF 52'800.

650.522.61

La mesure 20.13 du PA2 a pour objectif d'offrir une meilleure accessibilité au Cycle d'Orientation de Sarine Ouest et à la future halte d'Avry pour les modes doux depuis le secteur de Rosé. La liaison sera réalisée en partie sur la voirie existante, le long de la route de Rosé dans le cadre de la mesure 43.7 (rubrique 650.522.72), et en partie hors voirie. La commune d'Avry souhaite mettre le projet à l'enquête en 2015 et initier les travaux début 2016, parallèlement à la mesure 43.7. Le coût total de la mesure 20.13 est prévu à CHF 328'000 dans le PA2. Le Comité propose une subvention de CHF 164'000, avec un cofinancement fédéral attendu de CHF 131'200.

650.522.62

La mesure 20.14 du PA2 consiste notamment à aménager une passerelle mixte piétons/vélos sous le viaduc ferroviaire situé entre la gare de Düdingen et le hameau de Zelig. Le Comité propose une subvention de 50% du coût total fixé à CHF 3'680'000 dans le PA2, soit CHF 1'840'000. La subvention fédérale s'élèvera quant à elle à CHF 1'472'000. La commune prévoit d'initier la réalisation de cette mesure en 2015.

650.522.63

La mesure 20.5 du PA2 vise à créer un itinéraire mixte piétons/vélos hors voirie entre Cormanon et la route du Fort-St-Jacques, en complément à l'itinéraire existant de la Dort-Verte. La commune de Villars-sur-Glâne prévoit la réalisation de cet aménagement en 2016, mais la demande de subventionnement devrait être déposée en 2015. Le coût total de la mesure est fixé à CHF 331'000 dans le PA2. La subvention proposée par le Comité est de CHF 165'500, avec une subvention fédérale attendue de CHF 132'400.

650.522.64

La mesure 20.8 du PA2 a pour but de créer une liaison mixte piétons/vélos en site propre entre la centralité de Villars-sur-Glâne et la Dort-Verte à la hauteur du chemin du Verger. La commune prévoit de réaliser ce projet en 2016, mais la demande de subventionnement devrait être déposée en 2015. Le coût total de la mesure est fixé à CHF 400'000 dans le PA2. La subvention proposée par le Comité est de CHF 200'000, avec une subvention fédérale attendue de CHF 160'000.

650.522.65

La mesure 21.16 du PA2 est destinée à accompagner le développement planifié du secteur situé au Nord de la gare de Düdingen, en aménageant un franchissement mixte piétons/vélos sous voies, entre la Bahnhofplatz et le Haltaweg. La commune prévoit de mettre ce projet à l'enquête en 2016, mais la demande de subventionnement devrait être déposée en 2015. Le coût total de la mesure est fixé à CHF 3'000'000 dans le PA2. La subvention proposée par le Comité est de CHF 1'500'000, avec une subvention fédérale attendue de CHF 1'200'000.

650.522.66

La mesure 22.10 du PA2 consiste à réaliser des aménagements en faveur des cyclistes et piétons sur la route cantonale reliant Matran à Villars-sur-Glâne. La commune de Matran prévoit de réaliser cette mesure par étape, avec un début des travaux fin 2015 – début 2016, pour le premier tronçon situé entre le giratoire du Publo et le carrefour de la route des Mueses. Le coût total de cette mesure est évalué à CHF 694'000 dans le PA2, dont CHF 518'000 sont à la charge du Canton et CHF 176'000 à la charge de la commune. La subvention de l'Agglomération proposée par le Comité se monte à 50% de la part communale, soit CHF 88'000, avec une part de cofinancement fédéral de CHF 69'400. Bien que cette mesure soit réalisée par étape, le Comité propose de libérer l'entier de la subvention à l'occasion de la demande pour le premier tronçon, en 2015.

650.522.67

La mesure 22.14 du PA2 prévoit l'aménagement d'une bande cyclable à la route de Chavully sur la commune de Granges-Paccot. La demande de subvention pour la réalisation de cet aménagement, devisé à CHF 5'000, devrait être déposée en 2015. Le Comité propose une subvention de CHF 2'500.

650.522.68

La mesure 22.25 du PA2 préconise de réaménager la Bonnstrasse, le Hägliweg et le Haltaweg, afin d'offrir une liaison de mobilité douce sur voirie existante entre le centre de Düdingen et la zone Bahnhof Nord appelée à fortement se développer. La commune prévoit de commencer les travaux en janvier 2016 et déposera alors sa demande de subventionnement en 2015. Le coût total de la mesure est fixé à CHF 650'000 dans le PA2. La subvention proposée par le Comité est de CHF 325'000, avec une subvention fédérale attendue de CHF 260'000.

650.522.69

La mesure 41.1 du PA2 vise à revaloriser les espaces publics de la place Notre-Dame, à redistribuer les priorités et à améliorer la gestion des circulations. La ville de Fribourg prévoit d'initier la réalisation de ces aménagements en 2016, mais la demande de subventionnement sera déposée en 2015. Le coût total de la mesure est fixé à CHF 3'241'000 dans le PA2. La subvention proposée par le Comité est de CHF 1'620'500.

650.522.70

La mesure 41.2 du PA2 a également pour objectif de requalifier l'espace public au cœur du centre historique de la Ville. Il est notamment prévu de concentrer les deux sens de circulation sur le seul axe situé au Nord de la cathédrale, d'y réorganiser les arrêts de transport public et d'y instaurer un régime de circulation spécial. L'axe sud serait alors libre de toute circulation motorisée et réaménagé spécifiquement en faveur des mobilités douces. La ville de Fribourg prévoit d'initier la réalisation de ces aménagements en 2016, mais la demande de subventionnement sera déposée en 2015. Le coût total de la mesure est fixé à CHF 2'453'000 dans le PA2. La subvention proposée par le Comité est de CHF 1'226'500, avec une subvention fédérale attendue de CHF 981'200.

650.522.71

La mesure 41.6 telle que définie dans le PA2 prévoyait le réaménagement du passage du Cardinal en faveur de la mobilité douce ainsi que l'aménagement de carrefours régulés par feux dans le but de prioriser les transports publics, pour un coût total de CHF 3'146'000. Lors de son examen, la Confédération a cependant décidé de scinder cette mesure en deux parties : une pour les aménagements liés à la mobilité douce et l'autre pour ceux liés aux transports publics. Seule la partie liée à la mobilité douce, évaluée à CHF 2'000'000, est soutenue par la Confédération à l'horizon 2015 - 2018. La partie liée aux transports publics est quant à elle reléguée en priorité B et évaluée à CHF 1'150'000. Par conséquent, le Comité propose de subventionner uniquement les aménagements dont le cofinancement par la Confédération est garanti en priorité A. Ainsi, la subvention de l'Agglomération se monte à CHF 1'000'000 et celle de la Confédération à CHF 800'000. La ville de Fribourg prévoit de débiter les travaux en 2016, mais la demande de subventionnement sera déposée en 2015.

650.522.72

La mesure 43.7 du PA2 consiste à requalifier la route cantonale traversant Rosé selon le principe VALTRALOC. Deux aménagements clés sont notamment prévus : la réalisation d'une place de gare intégrant l'établissement public adjacent et la réalisation d'un giratoire au carrefour des Fontanettes. Dans l'ensemble, cette mesure est nécessaire pour diminuer les nuisances du trafic routier, améliorer l'accessibilité de la halte de Rosé et sécuriser les déplacements des modes doux, notamment aux abords de l'interface de la halte. La commune d'Avry prévoit de mettre le projet à l'enquête en 2015 et d'initier les travaux début 2016, en coordination avec la mesure 20.13 (rubrique 650.522.61). Prévu à CHF 4'750'000 dans le PA2, le coût total de la mesure 43.7 est pris en charge à hauteur de CHF 2'200'000 par le Canton (répartition non définitive). Le Comité propose de subventionner la part communale à hauteur de 50%, soit CHF 1'275'000.

650.522.73

La mesure 43.13 du PA2 a pour objectif d'améliorer les conditions de déplacement des mobilités douces et de valoriser les transports publics dans le centre de Düdingen, en créant une zone de rencontre à la Chännelmattstrasse et en réaménageant la Duenstrasse. La commune prévoit de mettre ce projet à l'enquête en 2015 et de le réaliser en 2016. Sur les CHF 1'500'000 prévus dans le PA2, CHF 300'000 sont pris en charge par le Canton. La subvention de l'Agglomération se monte ainsi à 50% de la part communale, soit CHF 600'000.

7. Aménagement

790.509.00

v. explication de la rubrique 650.509.00

790.509.04

v. explication de la rubrique 650.509.04

790.509.11 / 790.660.11

Pour rappel, le projet modèle « Espaces ouverts de l'Agglomération de Fribourg » vise à requalifier lesdits espaces dans le but d'accroître l'attractivité de l'agglomération et la qualité de vie de ses habitants. Ce projet, qui recouvre études et réalisations, est mené sur quatre ans (de 2014 à 2017) et réunit des experts dans les domaines de l'aménagement du territoire, du paysage, du sport, de la santé et de la biologie notamment. L'organisation d'ateliers, au cours desquels la population sera appelée à participer à la réalisation des mesures et aménagements définis pendant la phase d'étude, constitue le cœur de ce projet.

Le Comité relève que suite à la décision du Conseil du 10 avril 2014 de libérer CHF 25'000 au titre de dépenses d'investissement pour l'année 2014 pour ce même objet, la Confédération a décidé de soutenir le projet et de le subventionner à hauteur de 50%, soit CHF 135'000. Conformément à ce qui était annoncé dans le message N°23, ce projet doit faire l'objet d'un crédit complémentaire pour les années 2015 à 2017, soit CHF 110'000. Une répartition de la subvention fédérale sur les quatre ans est prévue, mais elle n'est pas encore connue du Comité, raison pour laquelle seul un quart de cette recette est porté au budget.

790.509.12

Lors de sa séance du 10 avril 2014, le Conseil a accepté de financer l'étude « Accessibilité de la gare de Givisiez » à hauteur de CHF 18'400. Comme le relevait le Comité dans son message concernant cet objet, cette étude constitue un des éléments de la mesure non-infrastructurelle U-A06 du PA2. En proposant un montant de CHF 30'000 pour cette mesure en 2015, le Comité souhaite profiter de la dynamique créée par le projet de modernisation de la gare ferroviaire pour traiter les autres aspects de cette mesure. Ceux-ci concernent notamment la restructuration urbaine dans les quartiers voisins de la gare, la densification de la zone industrielle et le tissage des différentes entités territoriales de Givisiez autour de sa nouvelle centralité. Le Comité souligne que la réalisation de cette mesure, tout comme les autres mesures d'urbanisation du PA2 figurant au présent budget d'investissement (rubriques 790.509.12-15), est une exigence de la Confédération.

790.509.13

Le montant de CHF 20'000 est prévu pour une étude de mise en œuvre de la mesure U-A07 du PA2. Cette étude s'inscrit dans la continuité du mandat d'études parallèles mené actuellement par la commune de Granges-Paccot, sur le Plateau d'Agy.

790.509.14

La commune de Marly souhaite lancer les études concernant la restructuration de sa centralité de Marly-Cité en 2015, en parallèle à la révision de son plan d'aménagement local. Un groupe de travail réunissant commune, Canton et Agglomération s'est d'ores et déjà réuni dans ce sens. Cette démarche fait suite au dépôt d'une pétition auprès du Canton, par l'association des parents d'élèves de Marly, demandant à ce que le réaménagement du double-giratoire de Marly-Cité soit considéré comme prioritaire. Le Comité entend participer à cette démarche dans le cadre de la mise en œuvre d'une partie de la mesure U-A13 du PA2 et propose au Conseil de la subventionner à hauteur CHF 20'000.

790.509.15

Sur la base de l'atelier densification organisé par l'Agglomération le 28 janvier 2014 et des résultats de l'étude Raum+ actuellement en cours, le Comité souhaite lancer une stratégie de densification dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure d'urbanisation U-B01. Un montant de CHF 60'000 est proposé à cette fin.

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu :

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations,
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1er juin 2008,
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981,
- le règlement du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2008,
- le message n° 25 du Comité d'agglomération du 4 septembre 2014,
- le préavis de la Commission financière,

arrête :

Article premier

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2015 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits :	CHF 28'198'200
Total des charges :	CHF 28'198'200

Fribourg, le 9 octobre 2014

AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :

La Secrétaire générale :

Sébastien Dorthe

Corinne Margalhan-Ferrat

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu :

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations,
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1^{er} juin 2008,
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981,
- le règlement du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2008,
- le message n° 25 du Comité d'agglomération du 4 septembre 2014,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

Article premier

¹ Le chapitre 650 relatif à la mobilité du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2015 est adopté.

² Le budget d'investissement, partie mobilité, se présente comme suit :

Total des dépenses brutes d'investissement :	CHF	20'250'800
Total des recettes d'investissement :	CHF	100'000
Total des dépenses nettes d'investissement :	CHF	20'150'800

³ Chaque investissement fera l'objet d'un message spécifique et sera soumis pour acceptation au Conseil d'agglomération.

Fribourg, le 9 octobre 2014

AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :

La Secrétaire générale :

Sébastien Dorthe

Corinne Margalhan-Ferrat

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

VU

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations,
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1^{er} juin 2008,
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981,
- le règlement du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2008,
- le message n° 25 du Comité d'agglomération du 4 septembre 2014,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

Article premier

¹ Le chapitre 790 relatif à l'aménagement du territoire du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2015 est adopté.

² Le budget d'investissement, partie aménagement du territoire, se présente comme suit :

Total des dépenses brutes d'investissement :	CHF	930'000
Total des recettes d'investissement :	CHF	33'700
Total des dépenses nettes d'investissement :	CHF	896'300

³ Chaque investissement fera l'objet d'un message spécifique et sera soumis pour acceptation au Conseil d'agglomération.

Fribourg, le 9 octobre 2014

AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :

La Secrétaire générale :

Sébastien Dorthe

Corinne Margalhan-Ferrat